



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Pour un retour à l'équilibre budgétaire à la Commission scolaire des Phares : Le MELS demande des précisions

Rimouski, le 11 janvier 2012 – Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) a répondu à la requête de la Commission scolaire des Phares (CSDP). Cette requête demandait au MELS d'approuver une stratégie pour rétablir l'équilibre budgétaire pour l'année 2014-2015. Le MELS exige plus de précisions sur les mesures et les impacts des analyses qui seront faites. Ces précisions devront être formulées au plus tard le 31 mars 2012.

La CSDP voit dans cette réponse une forme d'acceptation de sa démarche et la reçoit avec un certain soulagement. « Si on lit entre les lignes, on perçoit une forme de reconnaissance, de la part du MELS, des pratiques de gestion mises en place à la Commission scolaire des Phares », estime M. Raymond Tudeau, président de la CSDP.

Rappelons que le conseil des commissaires, lors de l'ajournement de sa réunion du 7 novembre, avait demandé au MELS que son déficit pour l'année 2011-2012 ne fasse pas l'objet d'un rééquilibrage pour l'année 2012-2013, mais qu'il soit plutôt inscrit dans les efforts constants de réduction des dépenses administratives. La CSDP avait également demandé au MELS que, si cela est possible sans affecter les services à l'élève, le retour à l'équilibre budgétaire se fasse d'ici les trois prochaines années.

La proposition suivante avait été faite au MELS :

Année	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cible (passer d'un déficit de... à un déficit résiduel de...)	1 115 000 \$ à 730 000 \$ épongés par nos surplus accumulés	730 000 \$ à 500 000 \$ épongés par nos surplus accumulés	500 000 \$ à 250 000 \$ épongés par nos surplus accumulés	250 000 \$ à l'équilibre budgétaire



Le 17 juin 2011, la CSDP avait adopté son budget 2011-2012. Ce budget affichait un déficit d'exercice de 1 115 816 \$. Le déficit d'exercice prévu pour 2011-2012 comportait une appropriation de 730 589 \$ supérieure à celle de 385 227 \$ qui était prévue au 30 juin 2010 par les règles budgétaires.

Une condition accompagnait cette autorisation : celle de déposer au MELS, pour le 31 octobre 2011, un plan précisant les mesures prises ou que la CSDP entendait prendre pour rétablir l'équilibre budgétaire dès l'année 2012-2013. Aussi, lors de la réunion du conseil des commissaires du 7 novembre 2011, un plan comportant les trois pistes d'action suivantes a été adopté par les commissaires :

- Analyse des indicateurs de gestion afin de détecter les marges de manœuvre pouvant être dégagées.
- Convergence de certains services intercommissions scolaires afin d'accentuer l'optimisation et éventuellement réduire l'appareil administratif.
- Inventaire complet des actions posées quotidiennement, hebdomadairement, mensuellement, trimestriellement ou annuellement par les services de la CSDP afin de déterminer quelle optimisation (ou rationalisation) pourrait être incluse dans le plan proposé.

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
418 723-9485

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.

